

La valeur vénale majorée pour l'assurance véhicules à moteur (casco)

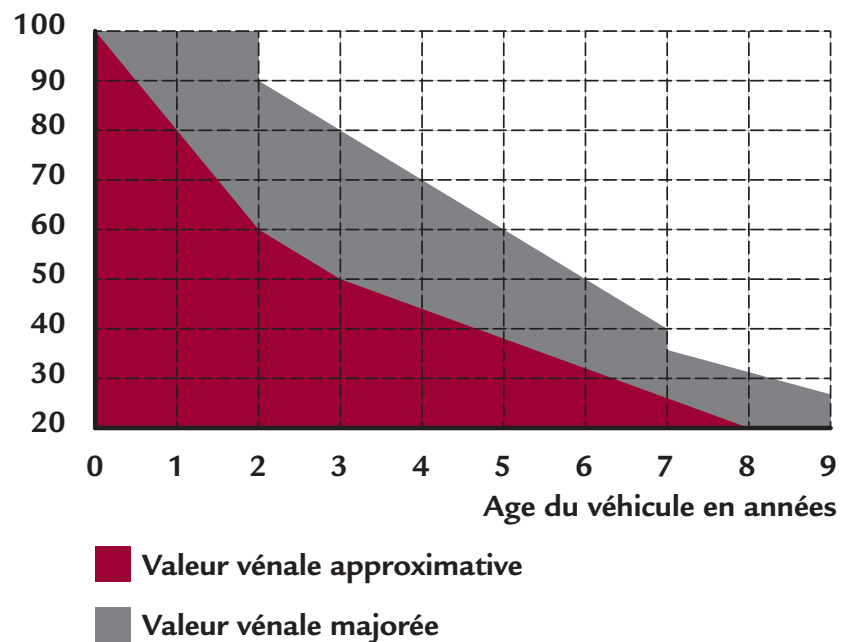
En principe, l'assurance casco est une assurance à la valeur vénale. Cela signifie que seule la valeur du marché (généralement la valeur selon Eurotax) est remboursée en cas de sinistre, comme le vol ou le dommage total. En particulier pour les véhicules à l'état neuf, cela signifie qu'en raison de l'importante dépréciation, il faut s'attendre à une perte de 20-30% sur la valeur neuve durant les premières années. Suivant le prix du véhicule, cela représente donc une perte considérable. Le supplément de prime de 8-10% est négligeable par rapport à la prestation supplémentaire obtenue.

Exemple d'une indemnisation à la valeur vénale majorée (exemple Helvetia):

En cas de dommage total relevant de la casco, le client reçoit **au minimum 10% de plus** que la valeur vénale du véhicule.

La valeur vénale majorée n'est pas automatiquement supprimée. Même un véhicule de dix ans peut être assuré à la valeur vénale majorée.

Indemnisation en % du prix catalogue



Swiss Life Select recommande d'une manière générale d'inclure la valeur vénale majorée pour des véhicules à l'état neuf (jusqu'à 7 ans).